



# LE COLLECTIF DE LA TROISIEME VOIE DES FILIERES AGRICOLEES RESPONSABLES

Manifeste pour la constitution du Collectif

« Une viande, un légume, une tranche de pain et un verre de vin : que peuvent-ils avoir en commun ?  
Le fait d'avoir été produits de façon responsable ! »





## Une préoccupation nationale majeure

A l'heure où les Etats Généraux de l'Alimentation conduisent à une montée en gamme de l'agriculture et de l'alimentation, les démarches engagées pour promouvoir une agriculture plus responsable prennent tout leur sens.

Aujourd'hui, il n'existe pas UNE agriculture, mais DES agricultures, plurielles, diverses qui coexistent. Dans chaque filière, des producteurs travaillent dans une même logique de responsabilité environnementale, économique, sociale et sociétale.

Depuis plusieurs années, aux côtés de l'agriculture conventionnelle et l'agriculture biologique, une troisième voie émerge clairement, axée autour du triptyque : mode de production spécifique, qualité mesurable et obligations de résultats (environnement, société, santé).

C'est dans cet élan que s'inscrivent, chacun dans sa filière, Bleu-Blanc-Cœur, Demain la Terre, Filière CRC®- LE BLÉ DE NOS CAMPAGNES® et Vignerons en Développement Durable. Ensemble, ces quatre acteurs de l'agriculture française ont décidé de co-fonder le Collectif rassemblant ces initiatives d'agriculture responsable :

### LE COLLECTIF DE LA TROISIEME VOIE DES FILIERES AGRICOLES RESPONSABLES

Leur objectif : donner un cadre à cette troisième voie en agriculture, la faire clairement émerger et la positionner comme une véritable alternative.

## Les valeurs du collectif

Cette troisième voie fédère les initiatives agricoles françaises qui se développent et coexistent avec d'autres formes d'agriculture, compatibles avec tout signe officiel de qualité, selon une double approche : des obligations de moyens et de résultats pour de bons produits (qualité + environnement + santé).

Les démarches de chaque membre du Collectif s'inscrivent dans la durée, et cherchent à s'améliorer constamment. Elles reposent sur des obligations de moyens ET de résultats (critères suivis, mesurés,

contrôlés), en s'appuyant sur des cahiers des charges coconstruits et vérifiés. Elles incluent la concertation permanente avec des parties prenantes internes et externes aux filières. Elles sont volontaires et contrôlées.

Les problématiques liées à la production agricole sont abordées de façon transversale, dépassant les questions uniquement liées aux intrants. Les questions de santé (consommateur et producteur), de respects des milieux (biodiversité, environnement) et de sécurité

alimentaire (traçabilité, garantie consommateur) sont au centre des enjeux, quelle que soit la filière.

Par cette vision globale, ces démarches s'inscrivent pleinement dans les différents plans et projets portés au niveau national (Programme National pour l'Alimentation, Etats Généraux de l'Alimentation, Pacte National de Lutte contre le Gaspillage Alimentaire, Plans Ecophyto & Eco-Antibio...).



# Enjeux et objectifs

La création d'un Collectif de la troisième voie en agriculture constitue une réponse à la définition officielle de l'alimentation durable par la FAO : « L'alimentation durable est définie par les Nations-Unies comme nutritionnellement adéquate, environnementalement meilleure et culturellement acceptable ».

Le Collectif a identifié deux enjeux principaux :

- Faire reconnaître cette troisième voie, tant par les acteurs institutionnels qu'économiques ;
- Savoir convaincre la société qu'une agriculture responsable est possible.

Il est nécessaire de faire comprendre à chaque type d'interlocuteurs que la troisième voie constitue une base commune à toutes les filières. Elle a la même valeur d'engagement et de responsabilité, quels que soient le producteur et sa filière, et présente les mêmes bénéfices. Par responsabilité, le Collectif entend responsabilité environnementale, responsabilité économique et responsabilité sociale et sociétale.

## Objectifs

1. Définir une approche commune de promotion des produits agricoles (bruts et transformés) issus des filières agricoles responsables.
2. Convaincre les pouvoirs publics d'accéder à une reconnaissance officielle et/ou d'intérêt général afin de pouvoir : 1) communiquer sur les fondamentaux et bénéfices et 2) accéder de manière privilégiée à la restauration (faire reconnaître les produits de la troisième voie dans la définition des 50% de produits dits « alternatifs durables »).
3. Lancer le projet AVANCE (Agriculture Vertueuse avec une Approche Nouvelle, Contrôlée et Exemplaire) :
  - Pousser les produits de la troisième voie dans la commercialisation des produits agricoles ;
  - Augmenter la visibilité des produits : fédérer les acteurs de la distribution et de la restauration collective qui s'engagent à communiquer et à mettre en avant les produits agricoles issus du collectif ;
  - Explications et pédagogie, tant dans le monde agricole qu'au niveau du grand public.
4. Accueillir de nouvelles structures représentantes de filières agricoles responsables ayant construit des initiatives pour améliorer la durabilité, la qualité des produits et créant de la valeur dans les filières agricoles.

**D'ici 5 ans : représenter 20% de la production agricole française.**

## En bref

### La vision du collectif

- Une vision alternative et responsable de la production, quelle que soit la filière : celle de l'agriculture responsable. Plusieurs modèles sont possibles et peuvent coexister ;
- Vision globale pour une production responsable ;
- Importance de l'organisation en filières françaises pour répondre aux enjeux socio-environnementaux actuels.

### Les arguments clés

- Une approche transversale de la production agricole, dans une logique de progrès, avec des obligations de moyens et de résultats, apportant qualité et garantie au consommateur ;
- Des produits présents dans tous les circuits de distribution, accessibles pour tous.

### Quelles garanties supplémentaires apportent cette troisième voie ?

- Une prise en compte des 3 piliers du développement durable, au-delà des exigences réglementaires sur l'ensemble des sujets ;
- Une garantie de résultats ;
- Une notion sociétale/sociale et de défense de l'intérêt du producteur, ainsi que de la santé du consommateur.





Les signataires du présent Manifeste s'engagent à porter collectivement et individuellement les valeurs présentées ci-dessus.

Le Collectif s'engage également à rendre compte publiquement de leurs actions, des objectifs poursuivis et des résultats obtenus.

La clé de voûte de l'engagement des membres du Collectif est et doit rester le développement d'une agriculture responsable et porteuse de valeurs à partager avec l'ensemble de la société.

**Fait à Lyon, le lundi 18 juin 2018**

**Jean-Pierre PASQUET,**  
Co-Président de l'Association  
Bleu-Blanc-Cœur

**Etienne HENRIOT,**  
Président du GIE CRC

**Geoffroy CORMORECHE,**  
Président de l'Association  
Demain la Terre

**Jean-Louis BERGES,**  
Président de l'Association  
Vignerons en Développement Durable

# Présentation des cofondateurs





# Association Bleu-Blanc-Cœur

Bien nourrir les animaux pour mieux nourrir les hommes, tout en préservant notre environnement

## Bleu-Blanc-Cœur, qu'est-ce que c'est ?

Bleu-Blanc-Cœur est une association qui organise depuis 20 ans une alimentation « santé durable » définie par un cahier des charges strict en élevage. Elle fédère 800 acteurs de la chaîne alimentaire, 7 000 paysans et 1 300 professionnels de la santé. Bleu-Blanc-Cœur est reconnue d'intérêt nutritionnel et environnemental par les Ministères de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé : : <https://www.bleu-blanc-coeur.org>.

Bleu-Blanc-Cœur porte un enjeu de différenciation de l'agriculture et de l'alimentation vers plus d'autonomie protéique, d'origine locale, de diversité végétale, de qualité nutritionnelle et de durabilité dans l'assiette. Elle permet de recréer de la valeur sur les territoires (cultures adaptées au terroir, outils de transformation implantés localement, économie circulaire...).

L'amélioration de la qualité dans l'auge des animaux est corrélée à une meilleure santé des animaux (moins de frais vétérinaires, meilleure longévité, résistance immunitaire améliorée...).

Les produits Bleu-Blanc-Cœur ont aussi une empreinte carbone améliorée pouvant atteindre 15% de réduction en fonction des productions.

Enfin, tout au bout de la chaîne alimentaire, c'est la santé de l'homme qui profite de ces améliorations des modes de production. Cette évidence est largement démontrée et prouvée grâce à plus de 360 publications scientifiques dont 5 études cliniques.

C'est aussi une marque portée par des agriculteurs et éleveurs, qui a réussi le pari de séduire un nombre de plus en plus important de français, et qui concerne 9% de la production nationale de porc et 7% de la production nationale d'œufs, etc....

Bleu-Blanc-Cœur au final correspond parfaitement à la définition des Nations-Unies de l'alimentation durable : nutritionnellement adéquate, Environnementalement meilleure et Culturellement acceptable.

## Chiffres clés (à fin 2017) :

- 800 entités adhérentes (production végétale, nutrition animale, transformateurs, distributeurs, consommateurs.), plus de 7.000 agriculteurs et 1.400 professionnels de la santé engagés
- Chiffre d'affaires cumulé pour les filières engagées de 1,7 milliard d'€- soit une part de marché d'environ 3% des filières de productions agricoles françaises
- 1.900 produits (viandes, produits laitiers, œufs...) porteurs de la marque Bleu-Blanc-Cœur
- Des engagements mesurés pour la santé et l'environnement :



## Qu'est-ce que la Charte Bleu-Blanc-Cœur ?

Bleu-Blanc-Cœur a créé des cahiers des charges de production qui reposent sur une double obligation de moyens et de résultats, assurant des produits de qualité constante. Les obligations de moyen portent sur l'alimentation des animaux avec un niveau d'apport minimal en acide alpha-linolénique (ALA), apporté par des végétaux riches en ALA tels qu'entre autres l'herbe, les fourrages conservés à base d'herbe, la luzerne déshydratée, la graine de lin, de lupin, de chanvre ou de colza extrudées.

Les obligations de résultat portent sur plusieurs critères analytiques, différents selon la filière, parmi eux le taux d'ALA, d'acide linoléique conjugué (isomères du LA), le ratio oméga 6/oméga 3, les rapports AG saturés (AGS)/oméga 3, C16:0/AGS, C16:0/ALA. Ils sont suivis, mesurés et contrôlés (plus de 5.000 analyses de contrôles réalisées chaque année).



# Association Demain la Terre

Demain la Terre, pour des fruits et légumes responsables, plus sains, plus sûrs, pour tous !

## Demain la Terre, qu'est-ce que c'est ?

Demain la Terre est une association loi 1901 de producteurs de fruits et légumes frais ou transformés, rassemblés autour d'un projet commun d'agriculture responsable. Cette association a été créée en 2004 dans l'optique de fédérer des entreprises de toute taille qui veulent penser, expérimenter et développer une agriculture d'avenir, une troisième voie avec l'agriculture biologique et l'agriculture conventionnelle/raisonnée.

C'est sur cette vision partagée que l'Association s'est dotée d'un outil puissant : la Charte Demain la Terre® finalisée fin 2010, après 3 années de recherche, test et développement. Cette Charte vise à apporter aux consommateurs les preuves crédibles de cet engagement, axée sur trois priorités : la santé, la qualité et le respect des hommes et de l'environnement. Les producteurs membres s'attellent à la mise en application de cette Charte comme véritable outil de management durable intégré de l'entreprise, dont l'application est contrôlée annuellement par un organisme indépendant, avec une obligation d'amélioration continue.

Demain la Terre, c'est :

- Une démarche volontaire et contrôlée
- Des obligations de moyens ET de résultats
- Une logique d'amélioration continue
- La garantie de productions plus saines et plus sûres
- La force d'un groupe

Chiffres clés (à fin 2017) :

- 12 entreprises adhérentes, plus de 150 producteurs engagés
- Environ 150 000 tonnes de fruits et légumes « Demain la Terre », soit plus de 1,15% de la production française de F&L (pomme de terre incluse)
- Chiffre d'affaires cumulé d'environ 135 M€
- Plus de 3000 ha de surface de production engagés
- Plus de 2150 salariés impliqués (permanents et saisonniers)

**Qu'est-ce que la Charte Demain la Terre® ?** Trois priorités : la santé, la qualité et le respect des hommes et de l'environnement.

Cette Charte s'articule autour de trois points cruciaux : crédibilité, mieux-disant, lisibilité. Elle est composée d'une cinquantaine de critères mieux-disants, objectifs, précis et mesurables. Elle a été conçue en tenant compte de la diversité des pratiques culturelles, de manière à être universellement applicable, construite selon 8 thèmes dans un souci de responsabilité environnementale et sociale. Le socle minimal à respecter est la réglementation en vigueur dans les différents thèmes (condition nécessaire mais non suffisante).

Ces thèmes contiennent les enjeux suivants : la défense de la biodiversité et des pollinisateurs, la préservation de la qualité du sol, la sauvegarde des ressources en eau, le contrôle de la consommation énergétique, une meilleure gestion des déchets, faire disparaître toute trace de résidu dans les fruits et légumes, grâce à des méthodes plus naturelles, la favorisation du tissu économique local, un engagement social auprès des salariés des producteurs membres.

## Comment identifier les produits Demain la Terre ?

Le logotype de la Charte Demain la Terre n'est présent que sur les des produits contrôlés conformes au cahier des charges suite à un contrôle externe. Chaque entreprise s'engage à faire contrôler tout ou u partie de ses produits (dans une logique de progrès continu, le nombre de produits contrôlés par producteur à chaque saison va en augmentant).



## Filière CRC® LE BLÉ DE NOS CAMPAGNES®

**La démarche CRC® (Culture Raisonnée Contrôlée) est née d'une idée simple : produire des céréales saines et de qualité dans le respect de l'Homme et de la Nature.**

Pour cela, toute la filière s'engage pour proposer au consommateur un blé :

- **100% français** : LE BLÉ DE NOS CAMPAGNES® est produit uniquement en France, par plus de 2000 agriculteurs partenaires engagés pour le respect de l'environnement et la préservation de la biodiversité des campagnes. Les bassins de production sont organisés à proximité des meuniers et des autres acteurs de la filière, pour limiter au maximum les transports et dynamiser les territoires ruraux.
- **100% certifié** : la démarche repose sur un référentiel, déposé auprès des pouvoirs publics. LE BLÉ DE NOS CAMPAGNES® bénéficie depuis 1999 de la Certification de Conformité Produit dite CCP, signe distinctif de qualité délivré par le Ministère de l'Agriculture. C'est la reconnaissance officielle des pouvoirs publics que les exigences définies dans le référentiel CRC® apportent une valeur ajoutée par rapport aux pratiques courantes. La démarche impose une obligation de moyens et de résultats. La garantie du respect des exigences CRC® est vérifiée par un plan de contrôles et d'analyses rigoureux : chaque année, plus de 120 jours de contrôles sont effectués par BUREAU VERITAS CERTIFICATION chez les agriculteurs, les coopératives, les négoce et les meuniers. De nombreuses analyses sont également réalisées pour vérifier les qualités technologique et sanitaire des céréales.
- **100% responsable** : inspiré des normes de l'alimentation infantile, le référentiel CRC® vise à produire des produits de qualité, qui préservent la santé du producteur et du consommateur, dans le respect de l'environnement.

Depuis 2000, cette démarche s'est structurée autour d'une filière : plus de 2000 agriculteurs, une trentaine de coopératives et négoce, une quarantaine de moulins, une quinzaine d'industriels, 6 distributeurs et plus de 5000 artisans boulangers se sont regroupés, à travers toute la France, autour d'engagements responsables pour apporter aux consommateurs plus de sécurité et de qualité.

Ce regroupement de grande ampleur, unique en son genre, assure aujourd'hui à la filière CRC® une représentation très large sur le plan national, et confère à ses actions un impact croissant.

Plusieurs grandes marques agroalimentaires françaises ont déjà choisi LE BLÉ DE NOS CAMPAGNES® : les biscuits St Michel, les produits Terre & Saveurs, LES PAINS PÉRÈNES DE ROLAND COTTES®, les biscuits Gerblé, les pains Bi1, et différentes baguettes et viennoiseries fabriquées par des artisans boulangers dont la baguette BAGATELLE®, la seule baguette Label Rouge en France.

### **LE BLÉ DE NOS CAMPAGNES® aujourd'hui c'est :**

- 92 adhérents ;
- Plus de 60 000 ha de surfaces emblavées ;
- Plus de 400 000 tonnes de blé ;
- Environ 8% du marché du blé français destiné à la meunerie française.



## Association Vignerons en Développement Durable

### **Vignerons en Développement Durable, le label RSE de la filière vin**

En 2007, dix entreprises viticoles pionnières – chacune leader dans sa région et désireuse de trouver un équilibre entre activité économique, impact environnemental et sociétal - décident de structurer ensemble leurs démarches RSE. Après 3 ans de réflexions naît le label Vignerons en Développement Durable® géré et porté par l'association du même nom, constituée des entreprises labellisées.

La démarche obtient en 2011 le Trophée de l'agriculture durable, remis par la Ministre de l'Agriculture. Depuis, Vignerons en Développement Durable a su convaincre et fédérer un nombre grandissant d'entreprises productrices de vin. Elles sont aujourd'hui 23, labellisées et en conversion, caractérisées par une diversité de modèles, de tailles, de produits, de modes de productions, de modes de commercialisation, de terroirs, etc. Cette diversité rend le label d'autant plus représentatif de la filière vin !

### **Un cahier des charges de la vigne au verre, basé sur 4 grands enjeux**

Le cahier des charges Vignerons en Développement Durable est un référentiel à large spectre : il englobe en effet toutes les étapes des activités de la filière vin, depuis l'amont (production, partie agricole), jusqu'à la transformation (vinification) et la commercialisation. De la vigne au verre, le label assure ainsi la qualité des produits dans le respect des personnes et de l'environnement. Son cahier des charges est axé sur les 4 grands enjeux du Développement Durable :

- Gouvernance et pratiques managériales
- Enjeux économiques
- Responsabilité environnementale
- Responsabilité sociale et territoriale

Ces 4 grands enjeux se décomposent en 37 enjeux dont : la réduction des consommations en eau, la réalisation d'un bilan carbone et d'un plan de réduction des gaz à effet de serre, la gestion des sols et des paysages, la participation de l'entreprise au dynamisme du territoire local ou encore l'implication des salariés dans l'amélioration des conditions de travail, etc.

### **Un plan de contrôle rigoureux**

La démarche impose une obligation de moyens et de résultats. Le respect des exigences Vignerons en Développement Durable est contrôlé tous les 24 mois par un organisme indépendant, avec une obligation d'amélioration continue. Cette démarche évolue : dès 2019, le cahier des charges évolue pour se rapprocher d'ISO26000, AFNOR Certification devient l'organisme évaluateur agréé par l'association pour la réalisation des audits et la fréquence d'audit passe à 18 mois.

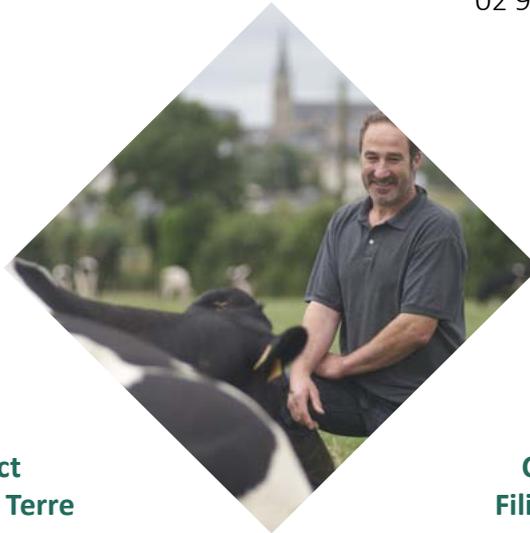
### **Le label en quelques chiffres clés**

- 1 label national
- 6 grandes régions viticoles concernées
- 23 entreprises adhérentes : 17 labellisées et 5 en conversion
- Un collectif de près de 7000 vignerons et salariés
- 35 000 ha de vignes
- 90 AOP et 30 IGP
- 1,9 millions d'hectolitres produits, soit 4,1% de la production annuelle de vin en France



**Contact  
Bleu-Blanc-Coeur**

Natahlie KERHOAS  
nathalie.kerhoas@bleu-blanc-coeur.com  
02 99 97 60 54



**Contact  
Demain la Terre**

Marc DE NALE  
marc.denale@demainlaterre.org  
05 62 60 19 03



**Contact  
Filière CRC®**

Marc BONNET  
m.bonnet@giecrc.com  
01 40 17 94 41



**Contact  
Vignerons en Développement Durable**

Iris BORRUT  
contact@v-dd.com  
07 81 43 43 90

*Crédits photo*

©Demain la Terre  
©Bleu-Blanc-Coeur  
©Alain Proust  
©Rhonéa  
©Markus Siemens / Unsplash